

LES LITURGIES PÉNITENTIELLES DANS L'ANCIEN TESTAMENT, CONVERSION ET PRATIQUES

P. Ayoub CHAHWAN, o.l.m.

INTRODUCTION

Parmi les différentes liturgies, et de la même manière que les cultes des peuples de l'entourage, surtout mésopotamiens, le culte d'Israël connut et pratiqua, lui aussi, les liturgies «pénitentielles»¹ et particulières, dans des occasions spécialement de grandes calamités nationales, cherchant par là à obtenir le pardon des péchés.

La notion de conversion² comme «repentir» d'Israël de ne pas avoir obéi aux commandements divins, fit son apparition dans la prédication des prophètes³ du VIII^e s. av. J.-C. Chez **Amos**, qui parla contre de péchés spécifiques, et **Osée**, qui parla de la **rebellion** et «**de l'adultère**», l'hébreu *šûb* était employé dans le sens de «retour» à Dieu.

-
- 1 M. ARRANZ, «La liturgie pénitentielle juive après la destruction du temple», *Liturgie et rémission des péchés* (XX^e Semaine d'Études Liturgiques; Roma, 1975) 39-55; E. LIPINSKI, *La liturgie pénitentielle dans la Bible* (LD 52; Paris, 1969).
 - 2 «Conversion», in *Eerdmans Dictionary of the Bible* (USA 2000) 277ss; R. SCHULTE, «La conversione (*metánoia*) come forma fondante e portante dell'esistenza cristiana secondo la Sacra Scrittura», *Mysterium Salutis* V/1 (1978) 134-231; 135-145: «Convertirsi – far penitenza nell'AT»; D. MONGILLO, «Conversione», *DTInter* (Torino, 1977) 576-590; «Conversione» in A. MATTIOLI, «Ezechiele», *IntrB* II/2 (Torino, 1971) 354-346.
 - 3 J. DELORME, «Conversion et pardon selon le prophète Ezéchiël», *Mémorial J. Chaîne* (Lyon, 1950) 115-144; M. T. RAITT, «The Prophetic Summons to Repentance», *ZAW* 82 (1970) 22-30.

NAISSANCE DES LITURGIES PÉNITENTIELLES

Beaucoup de «lamentations⁴ publiques», présentes dans les Psaumes, naquirent sûrement pour de telles liturgies pénitentielles (Pss 44; 74; 80; 83; 125; 60, 7-14; 77; 90; 58; 82), célébrées aux temps postérieurs à l'exil. A ces temps-là, et non pas avant, il faudrait, semble-t-il, reporter la même fête solennelle, substantiellement «pénitentielle», appelée par le judaïsme des origines chrétiennes *yôm ha-kippûrîm*, «Jour des Expiations», ou simplement encore «Jour», *yôma'*, comme c'est indiqué par le titre du traité, que la *Mišna* dédie à la célébration de la fête (*yôma*). Le *yom kippûr* est actuellement une des grandes solennités du Judaïsme: «Dix jours sont réservés dans l'année pour permettre de se repentir comme il convient; ce sont les dix jours de pénitence⁵ commençant à *Roch ha-chanah* et se terminant à *Yom Kippour*, et qui culminent à la fin de l'office de *Neilah*⁶ de *Yom Kippour*. Selon la tradition, durant ces dix jours, Dieu rend le repentir particulièrement aisé⁷».

Le rituel le plus ancien et détaillé est conservé dans le Lévitique (Lv 16) qui est tardif et, tel qu'il existe, c'est un rituel composite, formé, outre que de notes rédactionnelles et de réélaborations⁸, d'un rituel relatif au sacrifice du grand prêtre (Lv 16, 11-15), d'un rituel pour la purification du sanctuaire et de l'autel (Lv 16, 16-19), et d'un rituel concernant l'offrande de deux boucs par la communauté (Lv 16, 7-9. 15. 20-22). La célébration avait lieu le

4 A. GELIN, «Lamentations, II. Genre littéraire», *DBS* V (1957) 239-243.

5 J. GIBLET, «Pénitence», *DBS* VII (1966) 628-659; voir spéc.: «[La pénitence dans] le judaïsme palestinien (Esdras, Néhémie, Chroniques; Psaumes et Lamentations; littérature sapientielle)», 653-659; [«La pénitence dans] le judaïsme hellénistique (LXX, Pilon, Josèphe)», 663-669.

6 «La prière de *Ne'ilah*»:

Au moment de fermer les portes du Temple, on récitait une prière spéciale. Selon *Ta'anit* 4, 1, 67c, Rab disait que la prière de *Ne'ila* symbolisait la fermeture des portes du ciel. Selon *Yom* 87b, le noyau primitif de cette prière aurait été une confession des péchés. Enfin, pour *J. Yom* 8, 8, 45c, les décrets divins sont scellés définitivement à l'heure de la *Ne'ila* cf. F. MANNS, *Le Judaïsme, milieu et mémoire du NT* (Franciscan Printing Press: Jerusalem, 1992, 127.

7 «Repentir», in *Dictionnaire encyclopédique du Judaïsme* (Cerf: Paris, 1993) 960ss.

8 Cf. R. de VAUX, *Les institutions de l'AT*, vol. II (Cerf: Paris, 1982) 415ss.

10 du septième mois⁹, appelé *Tišri*, selon l'usage babylonien. En ce qui concerne l'ancienneté de la même célébration, le rituel des deux boucs, qui transmet une coutume ancienne d'origine inconnue, a mené à accorder à tout le rite une certaine ancienneté particulière. Par contre, tout permet de le considérer tardif. Aucune mention de la fête n'apparaît dans les textes historiques et prophétiques antérieurs à l'exil. Après examen de la façon selon laquelle les livres d'Esdras et de Néhémie parlent des fêtes, on se rend compte qu'il est probable que la fête n'existât pas encore aux temps des deux restaurations¹⁰.

Le Jour de l'Expiation¹¹ (Lév 23, 26-32)¹², appelé «le jeûne»¹³ en Ac 7, 9, est la deuxième fête célébrée à l'automne, après celle du Nouvel An. Célébrer la fête d'un soir au suivant (Lév 23, 32) fut le résultat d'influence mésopotamienne et devint un fait accepté par les israélites depuis le temps de l'exil.

Le traitement détaillé du Jour de l'Expiation est proprement situé après le rituel sacrificiel et le code de pureté légale, tous les deux servant comme matière d'arrière-fond pour la compréhension de la fête même. On a tout d'abord le rituel du jour de l'expiation (Lév 16, 1-28), suivi par des directives portant sur certains traits périphériques de la fête, e.g., jeûner et se reposer (Lév 16, 29-34). Cette observance annuelle, tellement importante dans l'Israël postexilique, n'est jamais mentionnée dans la littérature préexilique, et les cérémonies du Jour représentent un mélange de rites divers.

9 Enzo CORTESE, *Levitico* (Marietti: Casale Monferrato, 1982) 76ss. 107ss; Alfred CHOLEWINSKI, *Levitico 17-26, Codice di Santità* (ad uso degli studenti; PIB: Roma, 1984).

10 R. de VAUX, «Il giorno delle espiazioni [*yôm hakkippurîm*]», in *Le Istituzioni dell'AT* (Torino, 1964) 486-489.

11 Le verbe *kappâr* signifie «expier». *Kippur* est mis souvent en parallèle avec *kofer* qui signifie «rachat». Offrant un sacrifice comme *kofer*, le prêtre fait l'expiation. Cf. F. MANNS, *Le Judaïsme, milieu et mémoire du NT*, Franciscan Printing Press: Jerusalem, 1992, p. 125; L. MORALDI, *Espiazione sacrificale e riti espiatori*; AnBi 5; Roma, 1956; voir spéc. pp. 182-221, il verbo «kipper»; F. MAAS, «*kpr*», pi. «Espiare», *DTAT I* (1978) 727-739.

12 Les principaux textes qui parlent de la fête sont les suivants: Ex 30, 10; Lév 23, 27-28; 25, 9; Nb 29, 7-11; Frédéric MANNS, *op. cit.*, 125ss; R. BROWN et alt., *The New Jerome Biblical Commentary* (USA, 1990) 4:34, 71.

13 F. STOLZ, «*sûm*», «fasten», in *THAT*, II (1976) 536-538.

Le premier des rites combinés fut l'offrande d'un taureau pour les transgressions des prêtres et deux boucs pour les péchés du peuple (Lév 16, 3a. 5), l'un comme sacrifice pour le péché et l'autre comme holocauste. Le grand prêtre prend le sang du taureau ensemble avec l'encensoir et encense à l'intérieur du Saint des Saints, derrière le voile, où il asperge le propitiatoire¹⁴ avec le sang du taureau pour obscurcir la présence divine et pour signifier sa consécration au Seigneur (vv. 3b-4. 6. 11-14). Le même procédé fut suivi pour l'offrande de péché du peuple (vv. 9. 15). On arrange ensuite l'autel qui est devant YHWH. Le sanctuaire est ainsi purifié. Puis le grand prêtre confesse¹⁵ les fautes sur la tête du bouc qui est envoyé au désert. Puis il offre un holocauste pour lui et pour le peuple. Le taureau et le bouc offerts en sacrifices pour le péché sont alors brûlés hors du camp. De cette façon, les péchés des prêtres et du peuple sont expiés.

Le jeûne est un élément constitutif de la fête des Expiations (Nb 29, 1-11); il est décrit dans le Ps 35, 11 et dans Dn 9,3.

LITURGIES DE DEUIL ET LEURS EXPRESSIONS

C'est seulement au temps de l'exil que surgirent les liturgies de deuil, lesquelles, en mémoire des grands désastres nationaux, furent célébrées à un jour quelconque du 4^e, 5^e, 7^e et 10^e mois (cf. Zc 8, 9; 7, 1-5). Les rites de deuil étaient «l'expression de la douleur causée par la perte d'un être cher. Il est vrai que beaucoup de ces gestes servaient, en dehors du deuil, dans les moments de profonde tristesse ou de désastre national. Certains de ces rites sont en même temps des rites de pénitence, ainsi le port du sac, le jeûne..., et peuvent donc avoir un sens religieux»¹⁶.

Il y a, toutefois, le fait que des liturgies de deuil, surtout occasionnelles, et en formes moins solennelles, furent célébrées sûrement déjà dès les temps pré-monarchiques. Dans la prière adressée à YHWH au jour de l'inauguration du temple, Salomon rappela comment le peuple, d'ores et déjà, devait venir au temple pour invoquer le pardon de YHWH, soit à

14 D. SCHÖTZ, «De sacrificio propitiatorio in VT», *Antonianum* 5 (1950) 3-24.

15 O. MICHEL, *οJmologew*, in *GLNT* VIII (1972) 557-617.

16 R. de VAUX, *Les institutions de l'AT*, vol. I (Cerf: Paris, ³1976) 100.

l'occasion d'une invasion ennemie, soit à celle d'une sécheresse particulière et d'une famine (1 R 8, 33-53). Lorsque les benjaminites, sortis pour la bataille contre les autres tribus d'Israël, subirent un grand massacre, *«alors tous les israélites et tout le peuple montèrent et vinrent à Béthel; là ils pleurèrent assis devant YHWH, jeûnèrent ce jour-là jusqu'au soir et firent monter des holocaustes et des sacrifices de communion devant YHWH»* (Jg 20, 26). *«Le peuple vint à Béthel et, là, ils restèrent assis jusqu'au soir, devant YHWH. Ils poussèrent des cris et versèrent d'abondantes larmes»* (Jg 21, 2), exprimant la repentance d'avoir appesanti la main contre les benjaminites (Jg 21, 6). Plus tard, en vue de trouver la façon de faire retourner l'arche à Šilo des mains des Philistins (1 S 4-5), tous les Israélites, sur invitation de Samuel, *«se rassemblèrent à Miçpa. Ils puisèrent de l'eau et la répandirent devant YHWH. Ils jeûnèrent, ce jour-là, et déclarèrent en ce lieu: Nous avons péché contre YHWH»* (1 S 7, 6). De fréquentes assemblées semblables, convoquées pour de manifestations communes de condoléance, furent en usage durant la monarchie. Pour en critiquer le manque de sincérité, **Osée** rappelle celles de son temps: *«Ce n'est pas du fond du cœur qu'ils crient vers moi, quand ils se lamentent sur leurs couches, qu'ils se font des incisions pour du blé et du vin nouveau et, entre-temps, ils se rebellent contre moi»* (Os 7, 14).

Isaïe rappelle ces pratiques dans le règne voisin de Moab et, en particulier, cette tenue-là sur ses «hauts-lieux» de la part des gens de Dibôn à l'occasion de la chute de Kir-Moab: *«Sont montés les gens de Dibôn sur les hauts-lieux pour pleurer; sur Nébo et à Madaba, Moab élève une lamentation: Toutes les têtes furent rasées, toutes les barbes furent coupées. Dans les rues, on revêt le sac. Sur les toits et sur les places tout le monde se lamente et se répand en larmes»* (Is 15, 2ss; cf. 16, 7-10). Et c'est sûrement d'une liturgie de deuil, convoquée pour tout le pays, qu'il s'agit, lorsque *«des hommes arrivèrent de Sichem, de Silo et de Samarie; ils étaient quatre-vingts hommes, barbe rasée, vêtements déchirés, couverts d'incisions dans le corps, ils portaient des offrandes et de l'encens destinés au Temple»* (Jér 41,4-5; cf. 1 R 18,28; Jér 16,6).

Le cas ne fut pas rare, dès lors que les assemblées d'imploration et de deuil se prolongèrent pour plus d'une journée et pour plusieurs jours (Dt 9, 18. 25; cf. Est 4, 16). Précieuse, en ce sens, est la notice des *papyri* d'Éléphantine, contenue dans une lettre, écrite par les notables de la colonie

hébraïque au gouverneur de la Judée. Quand les prêtres égyptiens détruisirent leur temple, tous, hommes, femmes et enfants se vêtirent de sac et jeûnèrent pour plusieurs mois.

De toute façon, déjà diffusée et pratiquée avant l'exil, les assemblées et les liturgies de deuil devinrent plus fréquentes après l'exil; elles furent établies pour un temps déterminé et furent seulement occasionnelles; elles se revêtirent d'un rituel particulier, duquel, par l'intermédiaire des diverses allusions restées dans les récits ou dans les exhortations prophétiques, il est facile de reconstruire l'organisation.

De la même façon que d'autres convocations solennelles (Jg 3, 27; 6, 34s; 1 S 13, 3; Ex 19, 16. 19; 20, 18; Lv 23, 24; etc.), aussi les jours de deuil furent annoncés par une «convocation» particulière au «jeûne», *qara' sôm* (1 R 21, 9. 12; Jér 36, 9; Jon 3, 5; Esd 8, 21; cf. Jon 1, 14; 2, 15; etc.), par l'intermédiaire des sons de cors: «*Sonnez le cor de Sion, proclamez un jeûne sacré, convoquez une assemblée solennelle*» (Jl 2, 15). «En dehors de la fête de *kippûr*, le jeûne était imposé en cas de deuil (Jdt 8, 6), ou bien pour expier une faute (*Ps de Salomon* 3, 8-9). Le jeûne est comparé aux sacrifices qui attirent la pitié divine (*Ber* 17a et 32b)». Tous étaient invités à accomplir, pour le jour fixé, de gestes particuliers de deuil et de douleur, semblables à ceux pratiqués pour la mort et pour le deuil d'un parent (Cf. Jér 37, 34; 2 S 1, 11; 3, 31; Jos 7, 6; 1 S 4, 12; Jb 16, 15; Mi 1, 8; 2 S 15, 20; Ez 24, 17. 23; 2 S 13, 19; Jb 1, 20; Is 22, 12; etc.), c'est-à-dire à «crier» (Is 15, 31; Ez 21, 17; Jl 1, 14), «hurler» (Is 14, 31; Jér 4, 8; Jl 1, 5. 11. 13; etc.), «se lamenter» (2 S 3, 31; Jér 4, 8; Jl 1, 13), «pleurer», «se déchirer les vêtements», «se déshabiller», «se vêtir de sac», «faire le saint jeûne » et «s'enrouler dans la poussière» (2 S 1, 24; 3, 31; Is 32, 11; 22, 12; Jl 1, 14; Jér 6, 26; Ez 27, 39; etc.). Ensuite le crieur public, à ce qui semble, avait le devoir d'énumérer les différents groupes de personnes ou de classes sociales appelés au jeûne: Pasteurs ou chefs du peuple, grands et petits, jeunes mariés, femmes et enfants, et femmes insoucieuses (Jér 25, 34; Is 32, 11-14; Ez 21, 17; Jl 2, 16; Jon 3, 5; Jdt 4, 11; etc.). Enfin, introduits par la particule *kî*, «parce que», furent spécifiés les motifs de l'indiction du jeûne: Arrivée imprévue des ennemis (Jér 6, 26; 4, 5-8; 25, 34), manque de céréales et de raisin dans les champs (Is 32, 12s), grave défaite militaire (Ez 21, 17), ou bien nécessité de rappeler une circonstance douloureuse du passé (Zc 8, 9; 7, 1-5), ou le jour des expiations (Lv 16).

LITURGIES POUR LE PARDON

Conçues et pratiquées comme liturgies pour obtenir le pardon des péchés et pour que cesse la colère divine, de telles liturgies étaient communes à tout le voisinage, et non seulement ceux mésopotamien et égyptien; elles étaient communes aussi au culte cananéen. Un texte ougaritique réunit dans un seul cadre les différentes manifestations de tristesse, auxquelles s'abandonna le dieu El à l'annonce de la mort du dieu Baal.

Il y a «des prières de repentir et de contrition, à l'occasion desquelles le fidèle implore le pardon (*selihah*) et la pitié de Dieu pour les péchés commis. La tradition enseigne que Dieu aurait lui-même enseigné à Moïse ses treize attributs (*cheloch esreh middôt*) de miséricorde, par l'invocation desquels celui-ci pourrait toujours en appeler à la pitié divine, qui ne lui serait, dès lors, jamais refusée (*Roch ha-chanah* 17b). Les treize attributs, tels que le livre de l'Exode les révèle (Ex 34, 6-7), devinrent le «noyau» autour duquel s'organisent désormais toute prière pénitentielle et toute imploration du pardon divin... Les *selihot* étaient, à l'origine, réservées aux seuls offices de *Yom Kippûr* et des autres jours de jeûnes...»¹⁷.

On a mentionné ci-dessus le texte d'**Isaïe** relatif au deuil de la cité de Dibôn à Moab (Is 15, 2; 16, 7-10). Comme liturgie de deuil, un texte d'**Ezéchiel** décrit le deuil pratiqué par les «princes de la mer», les rois phéniciens, à l'annonce de la chute de Tyr: «*Tous les princes de la mer descendront de leurs trônes, ils ôteront leurs manteaux, et se dépouilleront de leurs vêtements bigarrés, vêtus de frissons et assis par terre, ils trembleront sans cesse et se désoleront sur toi. Ils entonneront une complainte et diront de toi: Comment a-t-elle disparu la ville dont les habitants venaient des mers, cette ville si célèbre, dont la force et celle de ses habitants étaient sur mer...?*» (Ez 26, 16s). Le chant est profondément funèbre.

BUT DES LITURGIES DE DEUIL

Particulièrement singulier devient, par contre, en Israël, le but des liturgies de deuil, qui ne resta pas du tout celui d'obtenir seulement le pardon des

17 «*Selihot*», in *Dictionnaire encyclopédique du Judaïsme*, 1043.

péchés ou l'arrêt de YHWH, à travers une «confession»¹⁸ des péchés. Celle-ci fut certainement la pièce centrale des liturgies, à commencer au moins des temps exiliques. Comme éléments parmi d'autres, elle est présente soit dans la plus grande partie des «lamentations» du Psautier (Pss 44; 47; 79; 80; 83; 125; etc.), soit dans celles d'autres livres (Lam 5; Jér 14, 2-9. 19-22; Is 59, 9-15a; 63, 7-64, 11). Très probablement, elle a fait défaut dans les lamentations préexiliques et sa place fut occupée, peut-être, par une certaine «protestation», par laquelle le peuple attestait de ne pas avoir oublié YHWH (e.g., Ps 44, 18-22). Il est possible, ainsi, que, seulement avec le temps, et en lien avec la prise de conscience toujours grandissante de la nature du péché, aussi les lamentations psalmiques concédèrent un espace plus large à la «confession» (cf. Ps 79, 8s; 85, 3; Jér 14, 17. 20; Is 63, 7-64, 11; 59, 9-15a).

CONFESSIONS ET PRIÈRES

Ce fut en ce temps-là et pour les mêmes raisons que naquirent les vraies et propres «**confessions**», les **prières de deuil**, c'est-à-dire, dans lesquelles la reconnaissance humble de ses propres péchés tient la place principale et presque unique. Telle apparaît la prière qu'Esdras, venue le soir du jour de l'assemblée pénitentielle et, après une longue et silencieuse méditation, élève à YHWH, au nom de tous les présents (Esd 9, 5-15). Ce qui est arrivé à Israël est uniquement l'effet de ses péchés continus contre YHWH; les châtiments furent plus que justes et, donc, ce n'est pas la justice que Dieu doit employer vis-à-vis d'Israël, mais seulement sa miséricorde. Ils ne furent pas différents, après un certain temps, les sentiments exprimés par Néhémie à conclusion du jour de l'expiation (Né 9, 5b-37), ceux du Ps 106, et des différentes autres confessions successives (Dn 9, 4b-19; cf. 9, 4a, «confession»; 3, 25-45; Ba 1, 14. 15-3, 8).

Toutefois, ce ne fut pas la simple «confession» des péchés, même si profondément vécue, la plus haute expression de la nouvelle spiritualité. Quelle que soit la confession, elle n'est pas, de par soi, en effet, «conversion», à savoir: Regret et dégoût du péché, et volonté d'un retour décisif à Dieu. Les dernières confessions bibliques, par contre, apparaissent envahies

18 A. DI NOLA, «Confessione dei peccati», *EdR* II (1970) 311-316; R. LABAT, «Jours prescrits pour la confession des péchés», *RA* 65 (1962) 1-8.

de tous les éléments conceptuels que les prophètes et les psalmistes attribuent à l'idée de «conversion».

D'après la **prière-confession** des trois jeunes hébreux, jetés par le roi dans la fournaise, parce que fidèles au culte de leur Dieu, il n'importe pas que le peuple d'Israël, opprimés par les ennemis, se trouve dans l'impossibilité de pouvoir offrir, dans le temple, les différents et nombreux sacrifices d'animaux et d'autres choses (Dn 3, 26-45). Malgré cela, en fait, la profonde humiliation dans laquelle le peuple se trouve (3, 37), et l'accomplissement manqué des promesses de grandeur faites par Dieu aux patriarches (3, 36), Dieu reste toujours digne de toute louange (3, 26). Il est toujours juste dans tout ce qu'il fait et dans tout ce qu'il a fait à l'égard d'Israël (3, 27s). Ce dernier même est responsable de la triste situation dans laquelle il se trouve, parce que qu'il a manqué à ses devoirs, péché et mérité le châtiment (3, 29-32). D'autre part, la situation est tellement triste, qu'elle ne donne pas même la possibilité d'invoquer d'une façon convenable, à travers l'exercice normal du culte, la bonté et la miséricorde de Dieu. En vérité, il manque tout, parce qu'il sera honoré comme il mérite: *«Maintenant, nous n'avons plus ni prince, ni chef, ni prophète, ni holocauste, ni sacrifice, ni oblation, ni encens, ni lieu pour te présenter les prémices et trouver miséricorde»* (3, 38).

Pour cela, Israël semble se trouver dans l'impossibilité d'être écouté et de retourner à être, devant Dieu, le peuple de ses complaisances, l'instrument de son action salvifique (cf. 3, 44s). Néanmoins, les sacrifices du temple, quelle que soit leur importance, ne sont pas du tout l'unique témoin, et non plus le témoin suprême cultuel. Un «cœur contrit et humilié», selon l'expression mise en usage pour caractériser la nature de la vraie «conversion» (cf. Ps 51, 19; Is 66, 2; Ps 34, 19), vaut beaucoup plus que les mêmes sacrifices matériels. Ce qui compte, surtout, c'est avoir un «cœur» de ce genre. D'ici, la prière spécifique: *«Pussions-nous néanmoins, avec une âme brisée et un esprit humilié, être agréés comme avec un holocauste de béliers et de taureaux; et comme avec des myriades d'agneaux gras, qu'ainsi notre sacrifice soit aujourd'hui en ta présence; et puissions-nous continuer à te suivre, car il n'est point de honte pour ceux qui se confient en toi! Et maintenant, nous te suivons de tout notre cœur, nous te craignons et nous cherchons ta face»* (Dn 3, 39-42a).

Dans ces versets, se trouve toute la nouveauté doctrinale et spirituelle de la prière, si on peut parler de nouveauté, aux yeux de la théologie biblique

précédente. D'un certain temps, en réalité, les prophètes avaient insisté sur la valeur, absolument relative, des sacrifices (Is 1, 11-14), des mêmes liturgies pénitentielles et des jours de jeûne (Is 58, 1-12). Plus que l'offrande de victimes, à Dieu plaît l'obéissance (1 S 15, 22); plus que le jeûne, les œuvres de bonté (Is 58, 6s); et plus que le déchirement des vêtements, celle du cœur (Jl 2, 13).

CONCLUSION

De cette façon, tant les liturgies sacrificielles grandioses, que celles, non pas moins solennelles du deuil, se trouvèrent, durant le judaïsme, comme dimensionnées, relativement à leur valeur religieuse, du concept et de la réalité de la «conversion», dans le sens que les unes et les autres avaient leur signification religieuse seulement si elles provenaient de la conviction que l'homme a, existentiellement, un besoin absolu de Dieu, ou bien servaient comme aide pour le conduire à une telle conviction. Dans d'autres paroles, elles avaient leur valeur religieuse seulement si elles contenaient en soi-même un concept de conversion.

BIBLIOGRAPHIE

- ARRANZ M., «La liturgie pénitentielle juive après la destruction du temple», *Liturgie et rémission des péchés* (XX^e Semaine d'Études Liturgiques; Roma, 1975) 39-55.
- CHOLEWINSKI Alfred, *Levitico 17-26, Codice di Santità* (ad uso degli studenti; PIB: Roma, 1984).
- CORTESE Enzo, *Levitico* (Marietti: Casale Monferrato, 1982).
- DE VAUX R., «Il giorno delle espiazioni [yôm hakkippurîm]», *Le Istituzioni dell'AT* (Torino, 1964) 486-489.
- DE VAUX R., *Les institutions de l'AT*, vol. I (Cerf: Paris, ³1976).
- DE VAUX R., *Les institutions de l'AT*, vol. II (Cerf: Paris, ⁴1982).
- DELORME J., «Conversion et pardon selon le prophète Ezéchiel», *Mémorial J. Chaîne* (Lyon, 1950) 115-144.
- Dictionnaire Encyclopédique du Judaïsme* (Cerf: Paris, 1993).
- Eerdmans Dictionary of the Bible* (USA, 2000).
- GELIN A., «Lamentations, II. Genre littéraire», *DBS* V, 1957, 239-243.
- GIBLET J., «Pénitence», *DBS* VII (1966) 628-659.
- GILBERT M., «La prière d'Azarias (Dn 2, 26-45 Théodotion)», *NRT* 96 (1974) 561-582.
- LABAT R., «Jours prescrits pour la confession des péchés», *RA* 65 (1962) 1-8.
- LIPINSKI E., *La liturgie pénitentielle dans la Bible* (LD 52; Paris, 1969).
- MAAS F., «kpr», piel «Espiaire», *DTATI* (1978) 727-739.
- MANN S. F., *Le Judaïsme, milieu et mémoire du NT* (Franciscan Printing Press: Jerusalem, 1992).
- MATTIOLI A., «Ezechiele», *IntrB* II/2 (Torino, 1971) 354-346: «Conversione».
- MICHEL O., םJmologew, in *GLNT* VIII (1972) 557-617.
- MONGILLO D., «Conversione», *DTInter* (Torino, 1977) 576-590.
- MORALDI L., *Espiazione sacrificale e riti espiatori* (AnBi 5; Roma, 1956).

NOLA DI A., «Confessione dei peccati», *EdR* II (1970) 311-316.

RAITT T. M., «The Prophetic Summons to Repentance», *ZAW* 82 (1970) 22-30.

SCHÖTZ D., «De sacrificio propitiatorio in VT», *Antonianum* 5 (1950) 3-24.

SCHULTE R., «La conversione (*metànoia*) come forma fondante e portante dell'esistenza cristiana secondo la Sacra Scrittura», *Mysterium Salutis* V/1 (1978) 134-231; 135-145.

STOLZ F., «*sûm*», «fasten», in *THAT*, II (1976) 536-538.